

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'emploi à domicile encore plus simple : la FEPEM lance le site

  
**Particulier-Employeur.fr**  


- Le site [particulier-employeur.fr](http://particulier-employeur.fr) est le nouveau site de référence dédié aux particuliers employeurs et futurs particuliers employeurs
- Il vise à accompagner les particuliers employeurs pour gérer la relation d'emploi à domicile et propose une information claire fiable et précise, qui suit les évolutions législatives, par exemple la mise en œuvre du prélèvement à la source
- Cette nouvelle plateforme de service sera accessible **à partir du 22 juillet 2019** et continuera de s'enrichir de nouveaux services jusqu'à la fin de l'année
- La création de ce nouveau site de services s'inscrit dans le cadre de la mission d'information et d'accompagnement de la FEPEM et constitue une nouvelle étape vers la simplification des démarches pour le particulier employeur

Paris, le 11 juillet 2019 – La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) a présenté jeudi le nouveau site internet [particulier-employeur.fr](http://particulier-employeur.fr), **nouvelle plateforme d'accompagnement de la relation d'emploi à domicile et d'information en droit du travail exclusivement dédiée aux particuliers employeurs et futurs particuliers employeurs.**

Cette plateforme traite de façon précise, fiable et en temps réel les évolutions et les actualités liées à la vie du contrat de travail, mais aussi les évolutions du secteur (nouveaux outils déclaratifs, prélèvement à la source, formation des salariés, etc.). Elle s'appuie sur la légitimité de la FEPEM, fédération représentative des particuliers employeurs, qui initie depuis 70 ans les négociations collectives du secteur de l'emploi à domicile et des particuliers employeurs.

Ce site, qui sera accessible **dès le 22 juillet 2019**, est fondé sur les demandes et des besoins des particuliers employeurs. Il permettra l'accompagnement privilégié des personnes faisant le choix de l'emploi à domicile, du début jusqu'à la fin de la relation de travail à domicile, en proposant :

- ✓ **Une information précise et de qualité sur toutes les nouveautés** relatives au secteur de l'emploi à domicile, notamment la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source
- ✓ **Une simplification des démarches grâce à des modèles de documents (kit d'embauche, contrats types, etc.) et des conseils d'experts**
- ✓ **4 simulateurs inédits** disponibles d'ici septembre pour connaître en quelques clics

- Les indemnités à verser au salarié en fin de contrat
- Deux simulateurs sur le coût réel de l'embauche d'un salarié à domicile (Garde d'enfant / Assistant maternel) avec le détail des aides versées en fonction des revenus et de la situation familiale (CMG, crédit d'impôt)
- Un simulateur sur le coût d'un emploi à domicile hors garde d'enfant ou assistant maternel

Le site, qui s'inscrit dans le cadre de la mission d'information et d'accompagnement de la FEPEM, fera l'objet d'une **campagne de communication** pour informer les particuliers employeurs au 4ème trimestre 2019.

*« L'ouverture de ce site répond à notre volonté de simplifier les démarches pour le particulier employeur, notamment en saisissant toutes les opportunités qu'offre le numérique aujourd'hui. Il doit être à termes l'interface incontournable vers lequel on se dirige lorsque l'on cherche une information sur la relation d'emploi à domicile. En effet, en tant qu'unique organisation représentative de 3,4 millions de particuliers employeurs de France, la FEPEM a acquis au cours de ses 70 ans d'existence une légitimité inégalée dans ce secteur. Qui plus est, notre organisation repose sur un modèle non marchand, de type associatif, ce qui contribue à rassurer les utilisateurs, sur les services proposés, ou sur l'usage fait des données numériques par exemple. »*, a déclaré Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM.

#### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

#### **CONTACTS PRESSE**

Catherine Monin  
06 11 73 41 02  
cmonin@fepem.fr